



**RAPPORT DE PRESENTATION
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
BUDGET PRIMITIF 2024**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2024

SOMMAIRE

Préambule	3
1 LE BUDGET PRINCIPAL	3
1.1 Les résultats 2023.....	3
1.2 Section de fonctionnement	4
1.2.1 Les recettes de fonctionnement.....	4
1.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement	4
1.2.1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement.....	9
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	9
1.2.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement	10
1.2.2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....	14
1.3 Section d'investissement	15
1.3.1 Les ressources d'investissement	15
1.3.1.1 Les recettes réelles d'investissement.....	15
1.3.1.1.1 Les recettes d'équipement.....	16
1.3.1.1.2 Les recettes financières.....	18
1.3.1.1.3 Les recettes pour compte de tiers.....	18
1.3.1.2 Les recettes d'ordre d'investissement.....	19
1.3.2 Les dépenses d'investissement	19
1.3.2.1 Les dépenses réelles d'investissement.....	20
1.3.2.1.1 Les dépenses d'équipement.....	20
1.3.2.1.2 Les dépenses financières	22
1.3.2.1.3 Les dépenses pour compte de tiers	23
1.3.2.2 Les dépenses d'ordre.....	23
2 LES BUDGETS ANNEXES	24
2.1 Les zones d'activité : budget 702	24
2.2 Le budget photovoltaïque : budget 705.....	25
2.3 L'atelier relais SABATHE : budget 711.....	26

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse des résultats financiers de l'année 2023 du Compte Financier Unique (CFU) et les propositions des Budgets Primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes).

Le **Compte Financier Unique** est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs, sans remettre en cause le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable qui demeure.

Par délibération du 19 mai 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique pour les comptes des exercices 2022 et 2023. Ainsi, pendant cette expérimentation, un CFU se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public pour chacun des budgets éligibles. Les budgets concernés sont le budget principal, ainsi que les trois budgets annexes (Zones d'Activités, Photovoltaïque et Atelier relais Sabathe).

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre pour l'année 2023, et en proposant de nouvelles prévisions de crédits pour l'année 2024.

La présentation concomitante des résultats 2023 et du budget primitif 2024 facilite ainsi la lisibilité des documents financiers.

1 LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 Les résultats 2023

Fonctionnement	2023
Résultat de l'exercice	1 858 945 €
Report N-1	1 653 449 €
Résultat cumulé	3 512 394 €

Investissement	2023
Résultat de l'exercice	173 887 €
Report N-1	-1 124 935 €
Résultat cumulé hors RAR	-951 048 €
Restes à réaliser	1 076 672 €
Résultat cumulé avec RAR	125 624 €

Le résultat cumulé est excédentaire de **3 638 018 €** suivant les résultats suivants :

- Un **excédent de 3 512 394 €** de la section de fonctionnement.

- Un **excédent de 125 624 €** de la section d'investissement.

1.2 Section de fonctionnement

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Réalisations 2023 : 19 348.574.78 €

Propositions de crédits BP 2024 : 21 694 677 €

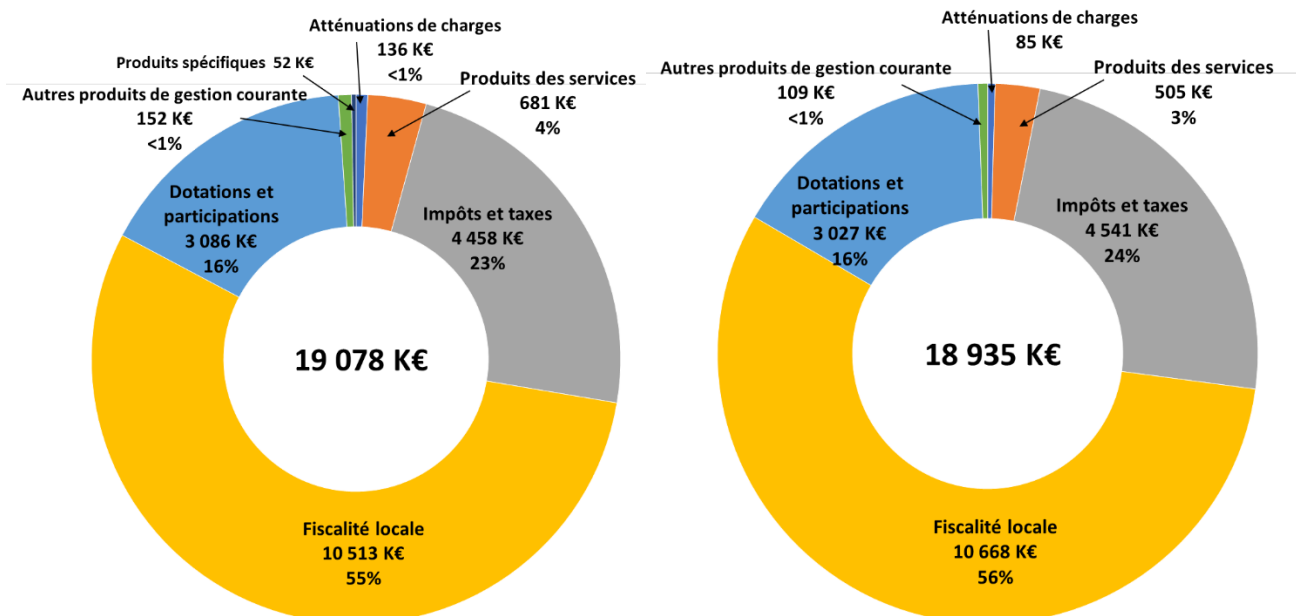
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2023		Budget primitif 2024
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	137 000 €	136 259,52 €	85 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes div.	587 270 €	680 898,98 €	504 930,00 €
73	Impôts et taxes	4 390 045 €	4 457 750,00 €	4 541 000,00 €
731	Fiscalité locale	10 143 000 €	10 513 375,32 €	10 668 300,00 €
74	Dotations et participations	2 963 565 €	3 085 562,72 €	3 027 434,00 €
75	Autres produits de gestion courante	704 570 €	152 254,48 €	108 520,00 €
	<i>Total recettes de gestion des services</i>	18 925 450 €	19 026 101,02 €	18 935 184,00 €
77	Produits spécifiques	100 €	52 502,92 €	100,00 €
	<i>Total recettes financières et spécifiques</i>	100 €	52 502,92 €	100,00 €
	Sous-total des recettes réelles	18 925 550 €	19 078 603,94 €	18 935 284,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 559 €	269 970,84 €	247 000,00 €
	Sous-total des recettes d'ordre	270 559 €	269 970,84 €	247 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 653 448 €		2 512 393,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	20 849 557 €	19 348 574,78 €	21 694 677,00 €

1.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 935K€ au BP 2024 contre 19 079K€ au CFU 2023. Elles sont stables par rapport au budget 2023, et se décomposent comme suit :

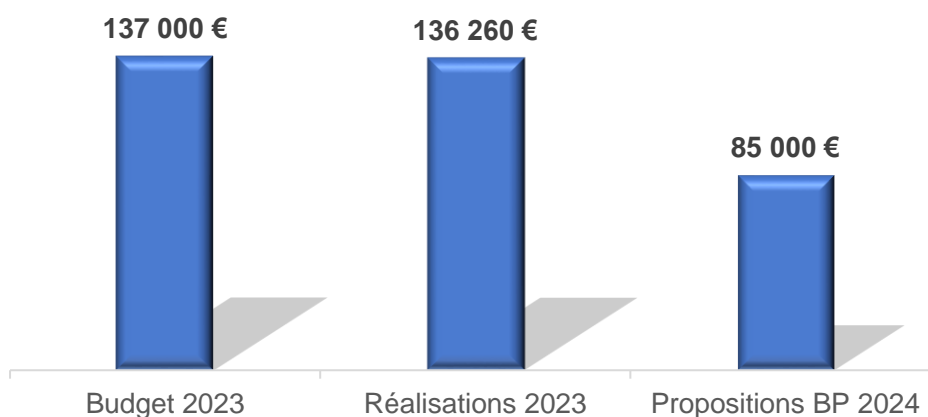
CFU 2023

BP 2024



- Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce chapitre intègre les remboursements de salaires et des charges des personnels par l'assurance statutaire pour les agents titulaires, et par les organismes sociaux pour les agents contractuels. Il représente moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement.



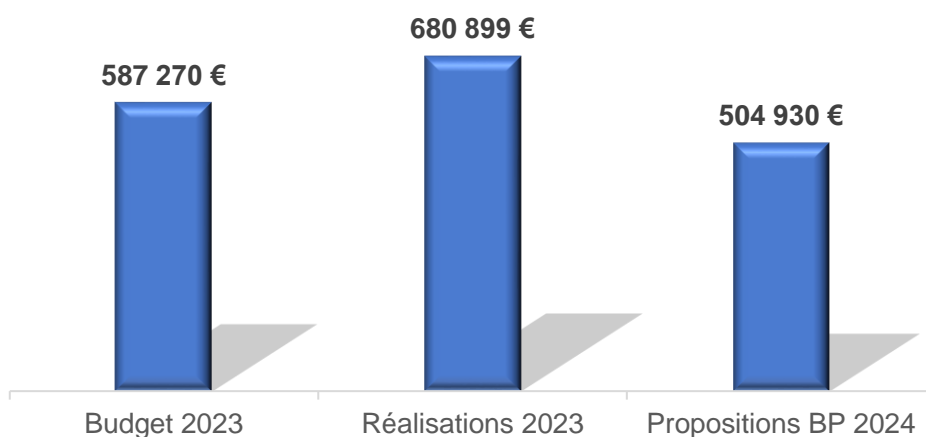
Ce poste a été réalisé à 99% par rapport au budget 2023, les prévisions 2024 diminuent de 38% par rapport au budget 2023.

- Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre concerne les produits encaissés au titre des droits et redevances de l'ensemble des services intercommunaux, tels que les encaissements des régies de l'Ecole de Musique et de Danse, des structures Petite Enfance et Enfance Jeunesse, du Ludoparc.

Mais également les remboursements de frais par certaines communes membres concernant les mises en commun de personnel intercommunal dans les structures Enfance Jeunesse.

Il représente 4% des recettes réelles de fonctionnement en 2023, et 3% au budget 2024.

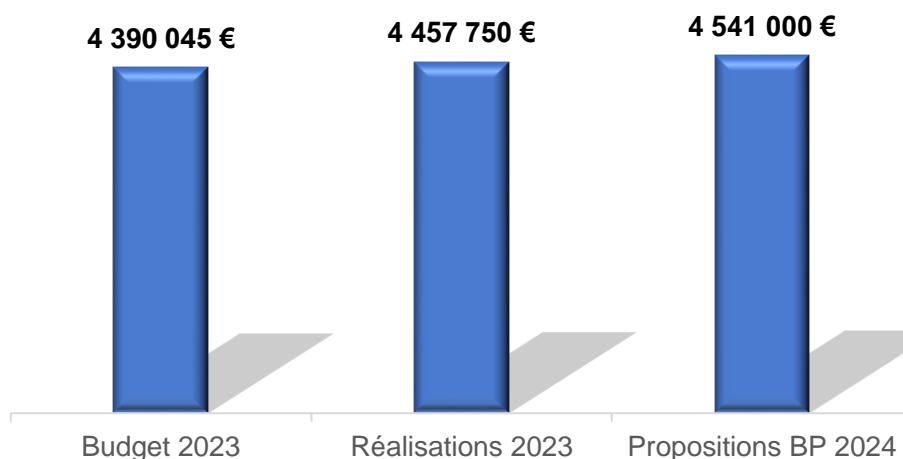


Bien que le chapitre ait été réalisé à hauteur de 116% du budget en 2023, la prévision annuelle reste prudente, une diminution de 14% a été appliquée pour 2024 par rapport au budget 2023. De plus, le dispositif des ALPS (Accueil de Loisirs Péri Scolaires) ayant été supprimé à compter de 2024, la recette provenant de la mise en commun des personnels dans les communes concernées (Barbaste, Lavardac et Vianne) n'est plus inscrite au Budget Primitif.

- Chapitre 73 - Impôts et taxes (sauf le 731)

Les impôts et taxes de ce chapitre regroupent la fiscalité reversée au titre du FPIC, et les reversements de fractions de TVA au titre de la THRP et de la CVAE.

Cela représente 23% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et 34% en 2024.



- ❖ La Loi de Finances 2023 a supprimé la CVAE afin de favoriser la compétitivité des entreprises. Le reversement d'une fraction de TVA est prévu et comprend 2 parts (part fixe et part dynamique). Une évolution de 2.5% a été appliquée en 2024.

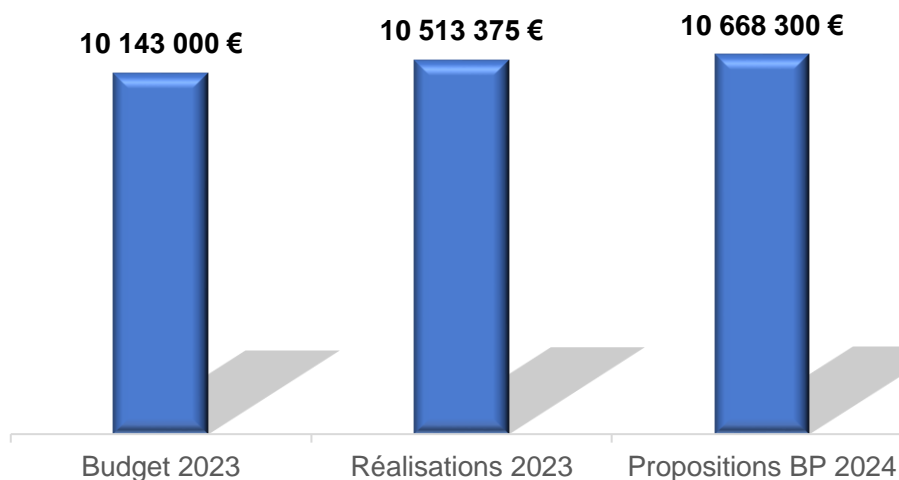
- ❖ De plus, la fraction de TVA compensatoire de la THRP évolue principalement en fonction de la consommation des ménages et du niveau des prix. Une évolution de 4% a été appliquée en 2024.

Ainsi, le chapitre 73 enregistre une augmentation des prévisions de 3%.

- Chapitre 731 – Fiscalité locale

La fiscalité locale représente 55 % des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et 56% en 2024.

Elle est constituée des contributions directes (impôts locaux, rôles supplémentaires de fiscalité, TASCOM, IFER) et de diverses taxes. Pour Albret Communauté ce sont la TEOM, la taxe de séjour, et, depuis l'année 2023, la taxe pour la GEMAPI.



- ❖ La progression du produit fiscal des **impôts directs locaux** résulte de l'évolution des bases :
 - une évolution nominale, qui correspond à une revalorisation des bases, et dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Pour l'année 2024, ce taux est de 3.9%.
 - la variation physique des bases, qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire. L'hypothèse retenue en 2024 est de 0,5%.

Aucune augmentation de taux n'est envisagée en 2024.

Taux de CFE	31,80%
Taux de THRS	9,58%
Taux de TFB	8,57%
Taux de TFNB	25,81%

❖ Le taux de **TEOM** est calculé chaque année suivant le montant de la participation à verser au SMICTOM, au titre de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Une hausse du taux est appliquée en 2024, celui-ci passe de 13.50% à 13.80%, compte tenu notamment du contexte inflationniste mais aussi afin de prendre en compte l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de +7€ à la tonne et des coûts de traitement des déchets.

Aussi une évolution de +182K€ a été appliquée sur la prévision de recette provenant de la TEOM.

❖ Le cout prévisionnel pour la compétence **GEMAPI** s'élève en 2024 à 925K€ (450K€ en investissement et 475K€ en fonctionnement). Face à ce besoin de financement, un produit de 540K€ est inscrit au titre de la taxe pour la GEMAPI, comme en 2023. Le financement complémentaire, soit 385K€, sera assuré par des recettes propres du budget (subventions).

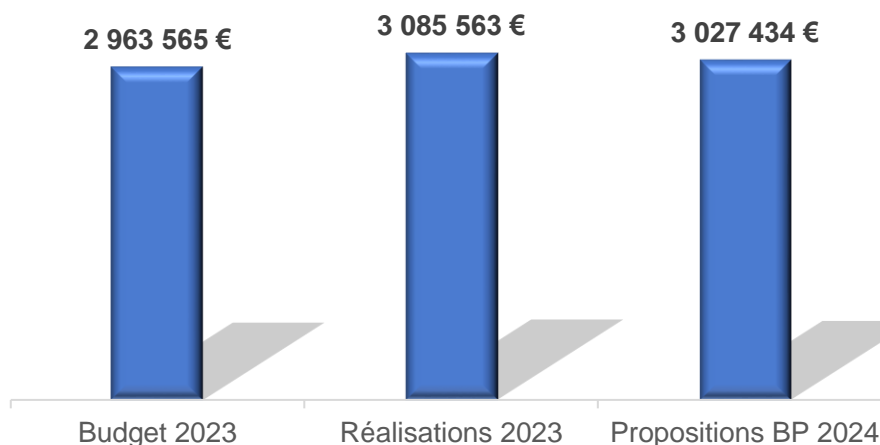
❖ Une actualisation de la prévision 2024 a été appliquée pour la recette issue de l'**IFER** (350K€), les montants et tarifs de chacune des composantes étant revalorisés annuellement. Quant à la **TASCOM**, le montant inscrit en 2024 est identique à celui prévu au budget 2023 (163K€).

❖ La prévision de la recette issue de la **taxe de séjour** est de 100K€.

▪ Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe d'une part les dotations et compensations de l'Etat, et d'autre part, les participations des divers partenaires (Etat, région, département, communes, fonds européens, CAF, MSA...) dans le cadre des actions mises en place par Albret Communauté, et au regard de ses compétences.

Il représente 16% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et en 2024.



❖ Les **dotations et compensations de l'Etat** représentaient, en 2023, 9% des recettes réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne les prévisions 2024 :

- La **dotation d'intercommunalité** évolue en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal. Depuis sa réforme en 2019, une progression de 10% est appliquée chaque année.
- La **dotation de compensation** correspond essentiellement à l'ancienne compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle au début des années 2000. Un écrêtement de -2% est retenu en 2024.
- La visibilité sur l'évolution des **compensations fiscales** étant quasi nulle, le montant perçu en 2023 a été inscrit au budget 2024, soit 856K€.

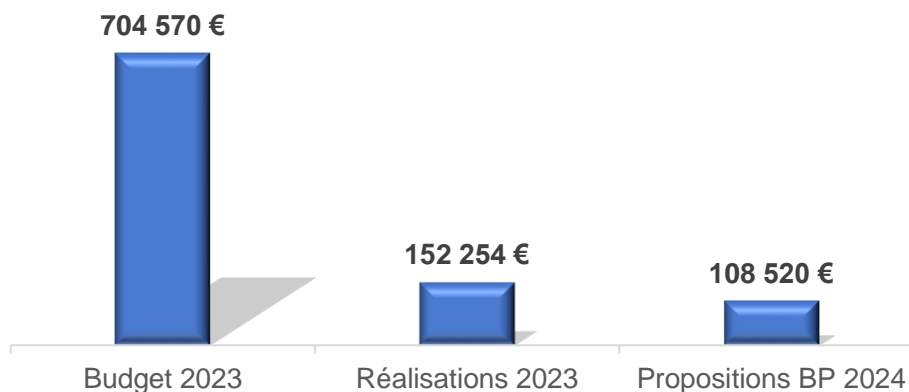
❖ Une actualisation des prévisions est appliquée en 2024 sur les **participations** des différents partenaires qui sont liées aux projets et actions menées par l'intercommunalité. Les propositions de crédits 2024 sont en augmentation de 6% par rapport au budget 2023.

▪ Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe essentiellement la perception des loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle de Nérac et des ports touristiques, ainsi que les remboursements des prêts accordés aux entreprises dans le cadre des dispositifs MUSAE et REBOND.

Il comporte également, depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022, les anciens « produits exceptionnels », encaissés auparavant sur le chapitre 77, et est donc amené à subir les aléas liés à l'encaissement de ces recettes.

Il représente 2% des recettes réelles de fonctionnement en 2022 et 4% au budget 2023.



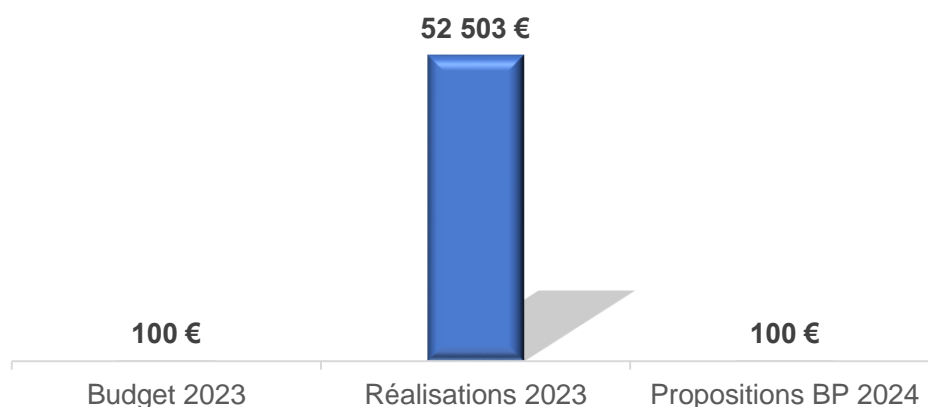
La prévision budgétaire pour 2023 tenait compte d'une recette nette liée à la revente de rails du projet de voie verte Feugarolles-Moncrabeau.

Cependant, toutes les opérations de recettes et dépenses devant être constatées au budget (selon le principe d'universalité), les crédits 2024 sont inscrits pour leur totalité en dépense (opération d'investissement 164) et en recette (chapitre 024 produit de cessions).

▪ Chapitre 77 – Produits spécifiques

Ce chapitre comprend les produits issus de mandats annulés, ainsi que les réalisations des cessions prévues en investissement (chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations), mais qui donnent lieu à une exécution comptable en section de fonctionnement, compte 775, ce compte ne faisant pas l'objet de prévision budgétaire.

Il représente moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement en 2023 et en 2024.



On retrouve en 2023 les produits de différentes cessions pour 48K€ (matériels tels que serveur, tracteurs, fourgon, camion gravillonneur, répandeuse).

1.2.1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Le **chapitre 042** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées :

- aux travaux en régie ;
- aux cessions d'actifs (matériels) ;
- à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées (chapitre 204) ;
- à la reprise des subventions reçues finançant des biens amortissables.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Réalizations 2023 : 17 489 628.99 €

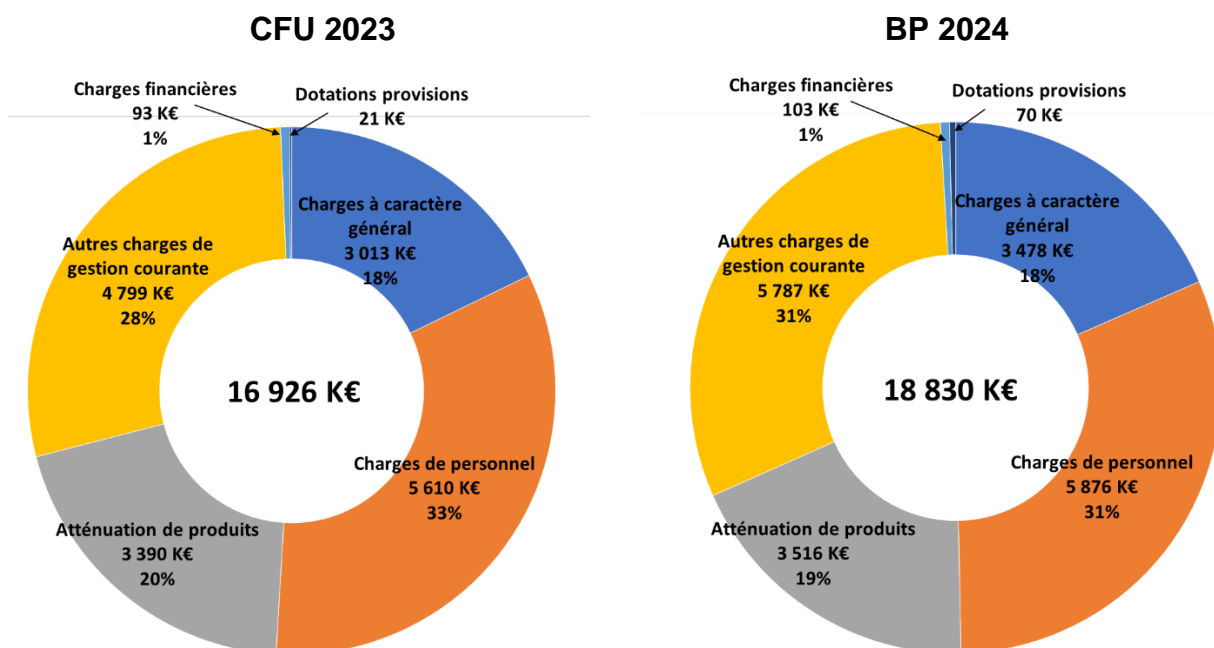
Propositions de crédits BP 2024 : 21 694 677 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2023		Budget primitif 2024
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	3 322 170 €	3 013 304,41 €	3 478 011,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 651 239 €	5 609 912,26 €	5 875 742,00 €
014	Atténuations de produits	3 741 000 €	3 390 289,50 €	3 516 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 323 068 €	4 798 708,36 €	5 787 420,00 €
<i>Total dépenses de gestion des services</i>		18 037 477 €	16 812 214,53 €	18 657 173,00 €
66	Charges financières	99 900 €	92 878,01 €	102 989,00 €
67	Charges spécifiques	110 €	74,59 €	150,04 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	60 000 €	20 841,64 €	70 000,00 €
<i>Total dépenses financières et spécifiques</i>		160 010 €	113 794,24 €	173 139,04 €
Sous-total des dépenses réelles		18 197 487 €	16 926 008,77 €	18 830 312,04 €
023	Virement à la section d'investissement	2 136 470 €	- €	2 062 365,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	515 600 €	563 620,22 €	801 999,96 €
Sous-total des dépenses d'ordre		2 652 070 €	563 620,22 €	2 864 364,96 €
Total des dépenses de fonctionnement		20 849 557 €	17 489 628,99 €	21 694 677,00 €

1.2.2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

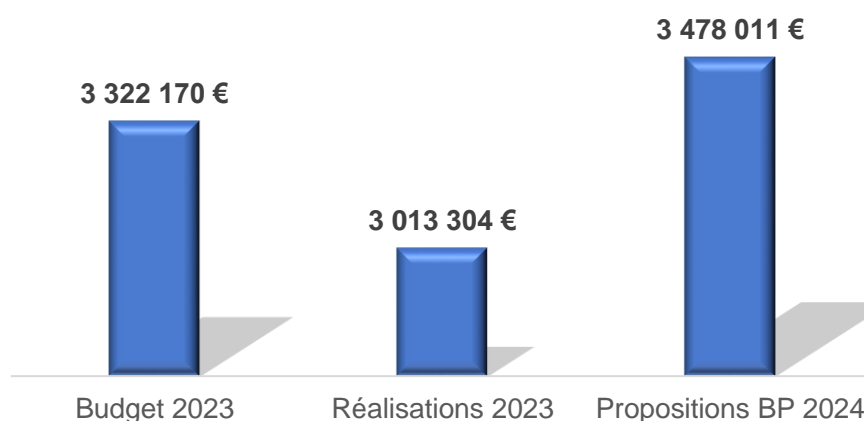
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 830K€ au BP 2024 contre 16 926K€ au CFU 2023. Elles sont en augmentation de 3.48% par rapport au budget 2023.

Elles se décomposent comme suit :



- [Chapitre 011 - Charges à caractère général](#)

Ce chapitre regroupe principalement les charges liées à la structure (énergie et fluides, maintenance, frais de nettoyage des locaux, assurances, charges locatives, impôts et taxes, etc.) et les charges liées à l'activité des services communautaires (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, entretien de la voirie et du patrimoine, frais de télécommunication, d'affranchissement, carburant, etc.).



Les dépenses sur ce chapitre ont été exécutées à hauteur de 91%.

Ces charges évoluent en fonction des services rendus à la population et des modes de gestion. Bien qu'en décélération depuis fin 2023, le niveau de l'inflation reste élevé, ce qui provoque des conséquences défavorables sur les frais d'énergie et d'approvisionnement notamment.

De plus il faut tenir compte de certaines charges qui pèsent sur le fonctionnement des services et qui sont incompressibles (fluides, frais de maintenance et locations, assurances, impôts et taxes...).

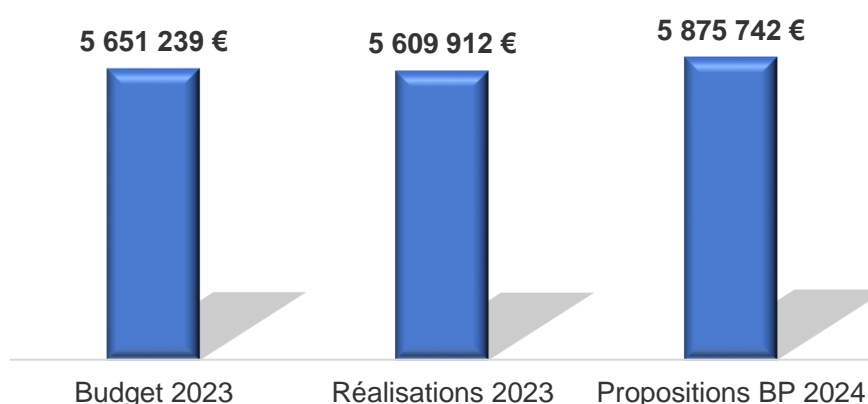
Les charges à caractère général représentent, tant en 2023 qu'en 2024, 18% des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024 elles sont en hausse de près de 5% par rapport au Budget 2023.

Les évolutions de charges en 2024 qui sont notables correspondent aux postes suivants :

- Achat de prestation de services : + 55K€ augmentation du coût de restauration dans les structures petite enfance jeunesse, liée à une augmentation des tarifs (+ 35%).
- Fournitures de voirie : +116K€ pour tenir compte du coût des matériaux.
- Frais d'études et de recherches : +87K€ (Plan Intercommunal de Sauvegarde, opérations d'aménagements).

▪ [Chapitre 012 - Charges de personnel](#)

Les charges de personnel intègrent les mouvements de personnel ainsi que les évolutions de carrière.



Ce chapitre totalise 5 651K€ en 2023 et est exécuté à hauteur de 99%.

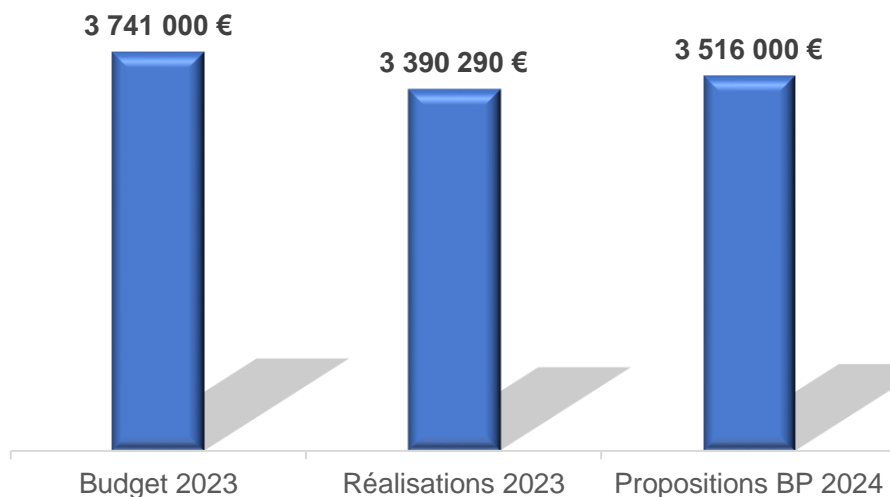
Les charges de personnel représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 (33% en 2023) et augmentent de 4% par rapport au budget 2023.

Cette augmentation prend notamment en compte :

- La revalorisation indiciaire appliquée en juillet 2023, en année pleine (+72K€).
- L'attribution de 5 points d'indice au 01/01/2024 à tous les agents, titulaires et contractuels (+41.4K€).
- L'instauration de la prime pouvoir d'achat forfaitaire (+38K€).
- Les effets du Glissement Vieillesse Technicité – GVT (+50K€).

▪ [Chapitre 014 – Atténuation de produits](#)

Ce chapitre représente 20% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et 19% en 2024.



Il regroupe notamment :

- Les **attributions de compensation** (qui représentent 91% du chapitre) versées aux communes membres, suite au passage à la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2020.

Une enveloppe de 370K€ avait été prévue au budget 2023 afin d'apporter une aide ponctuelle aux communes pour faire face à la hausse du coût de l'énergie. Le versement a été effectué depuis le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

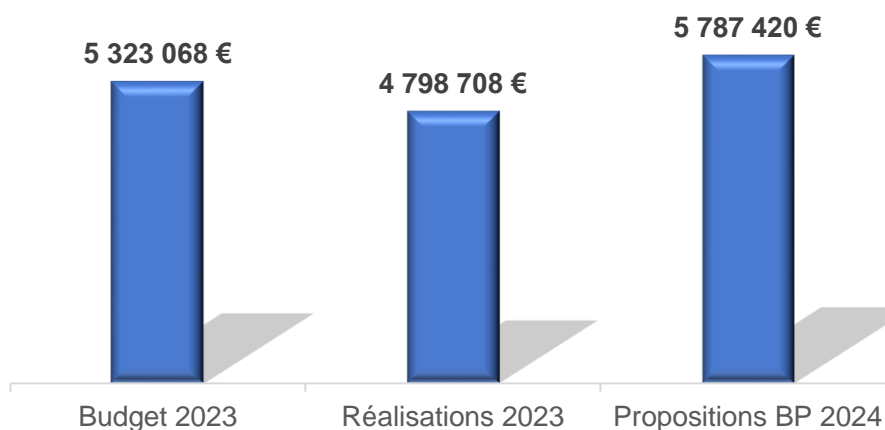
Le montant inscrit au budget 2024 est de 3 200K€.

- Le **reversement du FNGIR** (Fonds national de garantie individuelle des ressources). Cette dépense étant figée, le crédit inscrit est identique à celui de 2023 (110 K€).

- Le **reversement de la taxe de séjour** à l'Office du Tourisme intercommunal pour un montant de 150 K€.

▪ [Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante](#)

Ce chapitre représente 31% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 contre 28% en 2023.



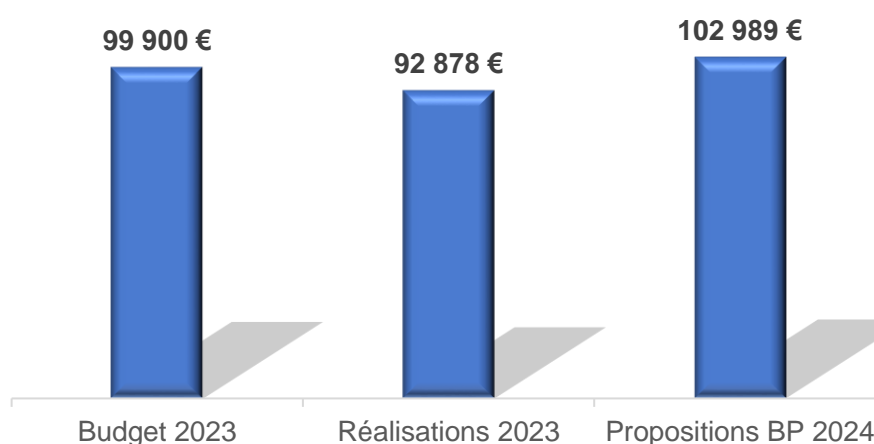
Il concerne notamment les contributions aux organismes dont Albret Communauté est adhérente, les subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes, dont l'Office du Tourisme, ainsi que les indemnités et frais de formation des élus.

Les prévisions 2024, en augmentation de 9% par rapport au budget 2023, tiennent compte :

- De l'augmentation prévue pour la contribution au SMICTOM (+378K€ par rapport au réalisé 2023) compte tenu du contexte inflationniste, et pour prendre en compte l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et des coûts de traitement des déchets.
- D'une subvention de fonctionnement de 151K€ versée au BA705 Photovoltaïque, afin de financer l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le site du Ludoparc.

▪ [Chapitre 66 – Charges financières](#)

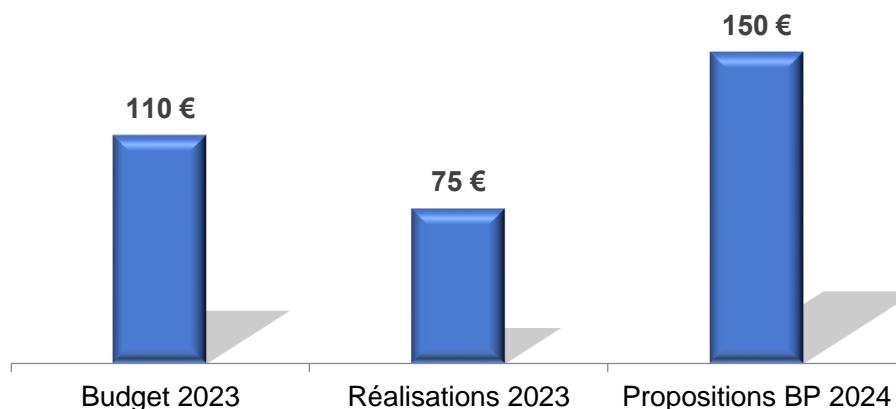
Les charges financières sont composées des intérêts de la dette et des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Elles représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 et en 2024.



Les prévisions sont en légère augmentation par rapport au budget 2023 afin de tenir compte du remboursement des intérêts de l'emprunt inscrit au BP2024 (prévision de 1.3M€).

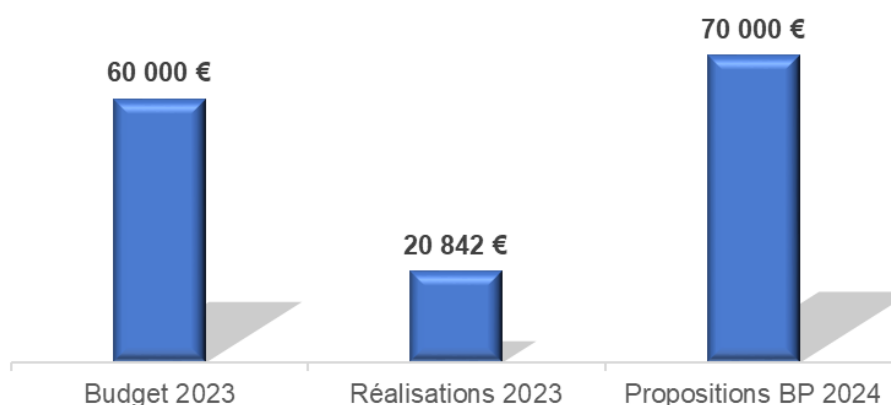
▪ [Chapitre 67 – Charges spécifiques](#)

Les charges exceptionnelles ayant été supprimées dans la nomenclature M57, ce chapitre concerne principalement les écritures relatives aux titres annulés sur exercices antérieurs.



▪ Chapitre 68 – Dotations aux provisions

Au regard du principe prudentiel, les instructions budgétaires et comptables imposent aux collectivités d'enregistrer une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.



Il a été inscrit au budget 2023 des crédits pour 60K€.

Deux provisions ont été constituées :

- La première pour créances douteuses, sur demande du comptable, à hauteur de 242 euros.
- Une provision pour contentieux a également été constituée pour 21K€ et concerne le contentieux ouvert par Mme Hypach, gérante de l'enseigne « Feugarolles Multiservices », qui estime avoir subi des préjudices du fait des travaux publics de rénovation de la RD passant devant son commerce.

Une prévision de 70K€ a été inscrite en 2024, avec le contentieux déclaré au Tribunal, pour le camping de la Pinède, face au COS de la CGT.

1.2.2.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financier réel et doivent, par conséquent, toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

❖ Le **chapitre 042** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte les écritures d'ordre liées :

- aux **cessions d'actifs** :

Ces écritures comportent d'une part la valeur comptable des immobilisations cédées et d'autre part la constatation des plus-values sur ces cessions. En 2023, il a été procédé à la vente de divers matériels.

- aux **dotations aux amortissements** :

Elles comptabilisent la dépréciation irréversible des équipements et subventions d'investissement. Cette dotation s'équilibre au chapitre 040 des recettes d'investissement et participe à l'autofinancement de la section d'investissement.

Un travail de mise à jour de l'actif et de fiabilisation des comptes est toujours en cours avec le comptable public. Un crédit de 802K€ est prévu au budget 2024.

L'intégralité des opérations d'ordre du chapitre 042 sont inscrites à l'identique en recettes d'investissement (chapitre 040).

❖ **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)** pour un montant de 2 062K€ ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire.

1.3 Section d'investissement

1.3.1 Les ressources d'investissement

Réalisations 2023 : 5 158 396.40 €

Restes à réaliser 2023 : 2 774 250.71 €

Propositions de crédits BP 2024 : 8 732 738.96 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2023			Budget primitif 2024
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement reçues	2 208 774 €	764 333,53 €	2 349 586,22 €	1 103 608,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000 €	1 202 220,00 €		1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours		1 989,29 €		
	<i>Total recettes d'équipement</i>	3 408 774 €	1 968 542,82 €	2 349 586,22 €	2 403 608,00 €
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	703 500 €	498 481,77 €		503 500,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000 €	1 500 000,00 €		1 000 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 439 836 €			1 439 836,00 €
	<i>Total recettes financières</i>	3 643 336 €	1 998 481,77 €	- €	2 943 336,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	1 110 705 €	576 295,26 €	424 664,49 €	250 000,00 €
	Sous-total des recettes réelles	8 162 815 €	4 543 319,85 €	2 774 250,71 €	5 596 944,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 136 470 €			2 062 365,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	515 600 €	563 620,55 €		801 999,96 €
041	Opérations patrimoniales	260 800 €	51 456,00 €		271 430,00 €
	Sous-total des recettes d'ordre	2 912 870 €	615 076,55 €	- €	3 135 794,96 €
001	Excédent d'investissement reporté				
	Total des recettes d'investissement	11 075 685 €	5 158 396,40 €	2 774 250,71 €	8 732 738,96 €
					11 506 989,67 €

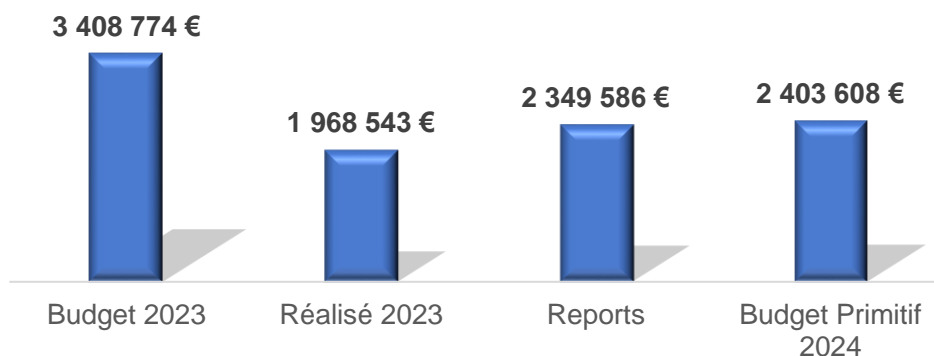
Les recettes d'investissement atteignent en 2024 8.7M€ et s'équilibrent avec les dépenses d'investissement de 9.8M€ par l'ajout, en recettes et en dépenses, des restes à réaliser, pour un total de la section d'investissement de 11 506 990 euros.

1.3.1.1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 4 543K€ pour un BP 2023 de 8 163K€. Le montant des RAR est fixé à 2 774K€. Les prévisions 2024 sont de 5 597K€.

1.3.1.1.1 Les recettes d'équipement

Elles sont composées des subventions d'investissement reçues et des recettes liées aux emprunts contractés dans l'année.



Les restes à réaliser, dont le montant s'élève en 2023, pour les recettes d'équipement, à 2 350K€, sont des opérations pour lesquelles une commande, un marché, ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la recette (ou la dépense) n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses contractualisées à l'exercice en cours, et impacte son résultat. Les restes à réaliser sont donc pris en compte pour affecter le résultat de l'exercice d'origine (2023), ce qui permet de ne pas peser sur l'équilibre de l'exercice suivant (2024).

❖ **Les subventions d'investissement perçues** participent au financement des dépenses d'investissement réalisées par Albret Communauté. Elles s'élevaient à 764K€ en 2023, avec un RAR de 2 350K€. La prévision pour 2024 est de 604K€.

Leur encaissement suit le rythme des travaux et des dépenses d'équipement.

Ces recettes sont détaillées avec les montants perçus en 2023 et prévus en 2024, par opération, dans le tableau suivant :

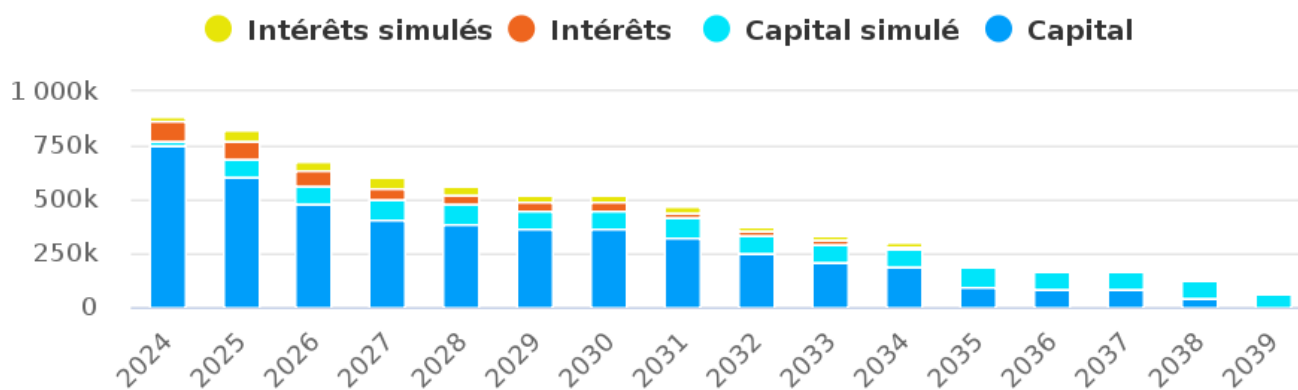
Répartition par opération d'équipement	budget 2023	Exécution 2023	RAR 2023	Proposition 2024
100 - VOIRIE	45 928	32 873,61	27 825,02	
101 - URBANISME - SCOT	13 260	6 096,82		
106 - RAM CCAC				3 000
115 - ALSH LAVARDAC	4 367	5 393,80		
116 - ALSH BARBASTE	10 162	7 666,67		53 900
117 - CRECHE MONTESQUIEU	40 776	22 276,00		
118 - ALSH MONCRABEAU	4 960	6 534,38	1 574,38	
119 - ALSH MONTESQUIEU	1 250	1 250,00		
120 - CRECHE DE NERAC	2 500	897,49		4 500
123 - CRECHE MONTAGNAC	7 531	2 638,79		3 000
124 - CRECHE MEZIN	6 712	3 547,27		2 458
131 - ECOLE DE MUSIQUE	2 945	1 671,70		750
138 - AMENAGEMENT MONPLAISIR	512 988	212 988,75	300 000,00	
144 - DIGUE BAISE	8 154	8 154,00	63 860,00	
146 - ACTIONS TEPOS	88 140		59 001,14	
148 - RENOVATION MSAP MEZIN	160 047	8 127,05	145 247,20	
149 - VOIRIE BOURG XAINTRAILLES	83 086	84 267,16		
156 - DEV ECO ACTIONS	6 000		6 000,00	
157 - VOIRIE MONCRABEAU	-	30 500,00		
160 - PONTS BOW STRING				200 000
163 - PROJET CARDERAN	115 992	13 344,17	101 493,21	
164 - VOIE VERTE FEUGAROLLES MONCRABEAU			620 837,00	500 000
166 - VOIRIE FEUGAROLLES	161 731	117 710,62	100 000,00	
169 - VOIRIE SOS	200 000	-	215 433,00	
174 - TRAVAUX RIVIERES	122 507	5 704,18	36 195,00	
175 - CIRCUITS RANDONNEES	19 200	18 207,47		
180 - VOIRIE BOURG THOUARS	114 966	34 490,07	195 443,83	
181 - VOIRIE BARBASTE RUE DU GUE	52 979	-	52 979,73	
182 - VOIRIE LAVARDAC	11 377	11 376,75		
183 - VOIRIE MONCAUT	75 000	-	127 097,91	
184 - VOIRIE MONTGAILLARD	135 907	79 801,88	69 354,35	
185 - VOIRIE POMPEY	17 932	48 814,90	13 074,05	
186 - VOIRIE VIANNE	-	-	13 764,80	
188 - VOIRIE ANDIRAN	142 000		159 726,90	
190 - OPAH-RU	40 377	-	40 678,70	
201 - VOIRIE LASSERRE				40 000
202 - MISE EN TOURISME MDT				80 000
204 - GAULE				216 000
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 208 774	764 333,53	2 349 586,22	1 103 608

❖ Un **emprunt** a été contracté en 2023 auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 200K€ (taux fixe de 3.79%).

Fin 2023 la dette du budget principal d'Albret Communauté présentait les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 610 438.32 €	2,23 %	9 ans et 4 mois	4 ans et 10 mois	15

Le graphique ci-après présente le profil d'extinction de la dette du budget principal (flux de remboursement), tenant compte de l'annuité de l'emprunt prévu en 2024 (capital et intérêts simulés).

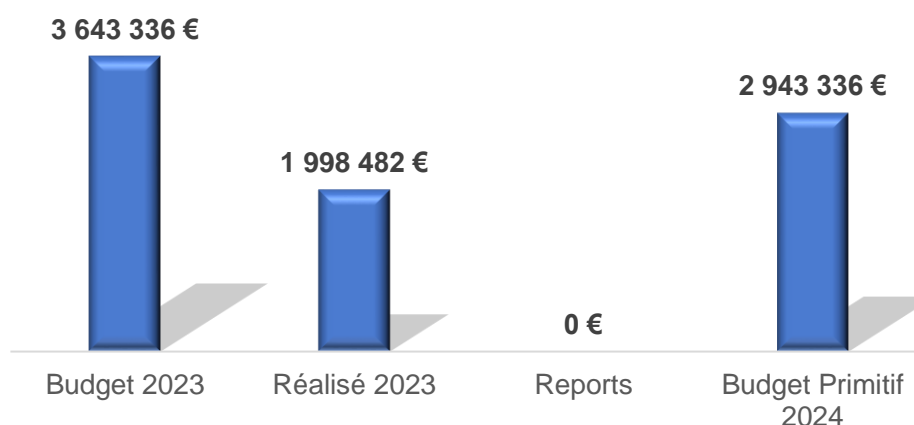


Malgré le recours à la ressource bancaire, on constate que l'annuité de la dette diminue chaque année. Cette diminution permet la souscription de nouveaux emprunts sans dégradation de notre capacité de désendettement, comme cela a été présenté lors du DOB 2024. Ainsi un emprunt de 1 300K€ est inscrit cette année.

Hors nouveaux emprunts, la dette serait à moitié remboursée courant 2031, et la totalité de la dette serait éteinte en 2039.

Le ratio de désendettement reste inférieur à 3 ans.

1.3.1.1.2 Les recettes financières



Les recettes financières d'investissement sont composées :

- ❖ Du remboursement du **FCTVA**. Il est perçu sur les dépenses d'équipement de l'année N. Le taux s'établit à 16.404%. Une actualisation de la prévision a été faite pour 2024 compte tenu du montant des dépenses d'équipement prévues au budget.
- ❖ D'un crédit de 3 500 € inscrit sur l'article 10226 et qui correspond au reversement de 100% de la **Taxe d'Aménagement** perçue par les communes sur le périmètre des ZAE du territoire.
- ❖ De l'**excédent de fonctionnement capitalisé** en investissement (article 1068) qui s'élève à 1 000K€ en 2024, soit 21% des recettes réelles d'investissement.
- ❖ Des **produits de cessions** pour 1 440K€ en 2024, pour lesquels les prévisions budgétaires s'inscrivent en investissement, mais dont l'encaissement se réalise en fonctionnement (chapitre 77). Ce crédit correspond aux opérations de revente des métaux déposés dans le cadre du marché de travaux de démantèlement de la ligne ferroviaire Feugarolles- Moncrabeau.

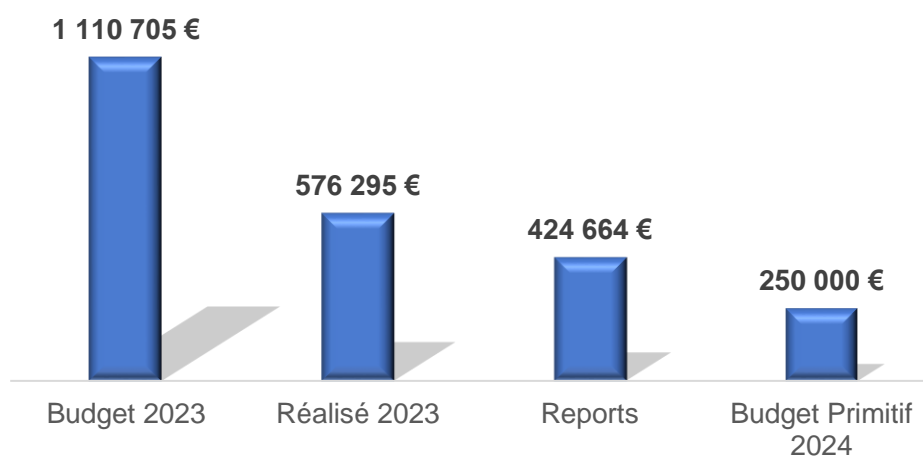
1.3.1.1.3 Les recettes pour compte de tiers

Le chapitre 45 enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers.

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret Communauté.

Ces travaux n'ont, par conséquent, pas d'impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



1.3.1.2 Les recettes d'ordre d'investissement

❖ Le **chapitre 040** globalisé (crédits identiques au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections et comporte, comme vu précédemment, les écritures d'ordre liées aux cessions d'actifs et aux dotations aux amortissements.

❖ Le **chapitre 041** globalisé (opérations patrimoniales), qui a son pendant en dépenses d'investissement, concerne les crédits prévoyant les reprises des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics. Ainsi que les écritures d'intégration des comptes 2031 et 2033 aux chapitres 21 ou 23.

❖ **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)** pour un montant de 2 062K€ ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire.

1.3.2 Les dépenses d'investissement

Réalisations 2023 : 4 984 509.63 €

Restes à réaliser 2023 : 1 697 578.67 €

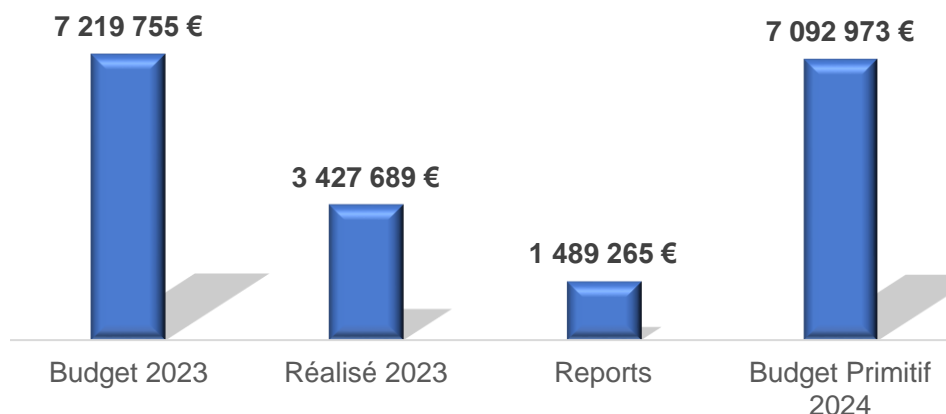
Propositions de crédits BP 2024 : 9 809 411 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2023			Budget primitif 2024
chapitres	Libellés	Total budget	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	691 806 €	457 884,03 €	147 312,45 €	291 512,00 €
204	Subventions d'équipement versées	430 234 €	174 578,47 €	136 805,00 €	223 380,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 232 396 €	2 399 871,21 €	1 163 351,36 €	4 728 693,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	1 189 501 €	15 816,00 €		1 699 388,00 €
23	Immobilisations en cours	675 818 €	379 539,23 €	41 795,86 €	150 000,00 €
<i>Total dépenses d'équipement</i>		7 219 755 €	3 427 688,94 €	1 489 264,67 €	7 092 973,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	715 514 €	715 503,98 €		761 659,00 €
26	Participations et créances				75 300,00 €
27	Autres immo financières	31 500 €	19 900,00 €		160 000,00 €
<i>Total dépenses financières</i>		747 014 €	735 403,98 €	- €	996 959,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	850 386 €	499 989,87 €	208 314,00 €	250 000,00 €
Sous-total des dépenses réelles		8 817 155 €	4 663 082,79 €	1 697 578,67 €	8 339 932,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 559 €	269 970,84 €		247 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	260 800 €	51 456,00 €		271 430,00 €
Sous-total des dépenses d'ordre		531 359 €	321 426,84 €	- €	518 430,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 124 936 €			951 049,00 €
Total des dépenses d'investissement		10 473 450 €	4 984 509,63 €	1 697 578,67 €	9 809 411,00 €
				11 506 989,67 €	

1.3.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 8 340K€ au BP 2024 contre 8 817K€ au budget 2023. Le réalisé 2023 est de 4 663K€. Et le montant des RAR est de 1 698K€.

1.3.2.1.1 Les dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement sont exécutées à hauteur de 47 % sans les restes à réaliser, et 68 % avec les restes à réaliser. Elles s'élèvent au BP 2024 à 7 093K€ hors RAR, contre 7 220K€ au budget 2023.

Les crédits budgétaires inscrits dans le cadre des AP-CP sont automatiquement reportés tant qu'ils ne sont pas modifiés par délibération et ne figurent donc pas dans les restes à réaliser. Ils doivent être réinscrits au Budget Primitif.

Les dépenses d'équipement se répartissent en 4 chapitres :

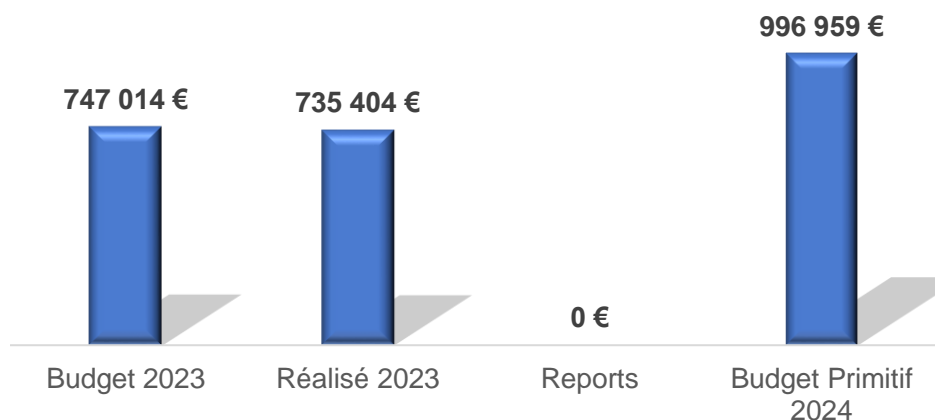
- Le **chapitre 20 (immobilisations incorporelles)** concerne les frais d'études, de documents d'urbanisme, les frais relatifs aux logiciels informatiques (licences), ainsi ceux relatifs à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire. La prévision de crédits pour 2024 est de 292K€.
- Le **chapitre 204 (subventions d'équipements versées)** comprend les subventions versées à la ville d'Agen pour le renouvellement du matériel de la cuisine centrale, à la Chambre d'Agriculture pour la lutte contre la grêle, ainsi que les aides versées dans le cadre de l'OPAH RU et de l'ACP. La prévision de crédits pour 2024 est de 223K€.
- Le **chapitre 21 (immobilisations corporelles)** concerne notamment les acquisitions, les réseaux, les travaux sur voies navigables, les installations et aménagements pour une prévision de 4 729K€ en 2024 ;
- Le **chapitre 22 (immobilisations reçues en affectation)** concerne les travaux liés au démantèlement de la voie verte Feugarolles-Moncrabeau avec une inscription budgétaire en 2024 de 1 699K€. La recette étant inscrite en investissement sur le chapitre 024 (cessions).
- Le **chapitre 23 (immobilisations en cours)** enregistre le versement des avances dans le cadre de l'exécution des marchés publics, pour un montant de 150K€ en 2024 ;

Ces dépenses sont détaillées avec les montants investis en 2023 et prévus en 2024, par opération d'équipement, dans le tableau suivant :

Répartition par opération d'équipement	budget 2023	Exécution 2023	RAR 2023	Proposition 2024
100 - VOIRIE	777 784	545 355,04	45 418,56	880 500
101 - URBANISME - SCOT	10 535	1 209,76		
106 - RAM CCAC	130		590,35	6 000
115 - ALSH LAVARDAC	7 066	7 065,60		10 000
116 - ALSH BARBASTE	21 155	15 470,19		128 100
117 - CRECHE MONTESQUIEU	56 000	33 420,93	21 807,03	
118 - ALSH MONCRABEAU	9 586	9 704,46		550
119 - ALSH MONTESQUIEU	720	832,21		850
120 - CRECHE DE NERAC	49 251	14 858,02	31 422,12	10 550
123 - CRECHE MONTAGNAC	77 776	73 140,23	935,56	7 600
124 - CRECHE MEZIN	42 381	19 911,52	16 238,58	43 550
130 - PATRIMOINE CCAC	254 986	54 614,69	73 587,84	203 500
131 - ECOLE DE MUSIQUE	7 370	10 730,16	8 314,61	1 870
136 - TRAVAUX LUDO PARC	95 460	55 274,77	16 083,76	77 500
137 - PLUI	156 609	140 245,68		55 000
138 - AMENAGEMENT MONPLAISIR	350 000	348 282,26		
141 - CENTRE HAUSSMANN	40 120	20 121,76	22 906,03	83 600
144- DIGUE BAISE	223 400	217 208,40	160,80	3 000
146 - ACTIONS TEPOS	90 932	16 702,80	65 650,87	2 123
148 - RENOVATION MSAP MEZIN	2 500	2 372,58		
149 - VOIRIE BOURG XAINTRAILLES	8 463		8 462,49	
153 - VEHICULES ET MATERIEL TECHNIQUES	389 637	261 349,66		455 100
156 - DEV ECO ACTIONS	221 000	72 051,81	42 876,51	115 000
157 - VOIRIE MONCRABEAU	128 000	109 953,54		
160 - PONTS BOW STRING	382 000	30 327,60	1 428,00	900 000
164 - VOIE VERTE FEUGAROLLES MONCRABEAU	1 220 601	34 886,40		1 700 000

Répartition par opération d'équipement	budget 2023	Exécution 2023	RAR 2023	Proposition 2024
165 - LIGNE SNCF NERAC MEZIN	8 000	7 548,00		
166 - VOIRIE FEUGAROLLES	310 866	281 202,43	666,90	40 000
167 - COMMUNICATION	16 576	17 034,80	2 335,20	2 000
169 - VOIRIE SOS	373 135	38 171,57	324 578,77	
171 - PLANTATIONS DE HAIES	21 503	19 800,00		19 000
173 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	184 922	105 887,68	76 763,53	75 000
174 - TRAVAUX RIVIERES	206 813	86 774,35	110 932,36	
175 - CIRCUITS RANDONNEES	7 475	7 350,40		13 000
176 - PARKING AMENAGEMENT BRUCH	8 094		8 094,00	
179 - FRICHE DE VIANNE				270 000
180 - VOIRIE BOURG THOUARS	84 850	57 446,67	15 888,70	550 000
181 - VOIRIE BARBASTE RUE DU GUE	127 152	118 959,96	5 023,20	
182 - VOIRIE LAVARDAC	58 945	58 761,60		
183 - VOIRIE MONCAUT	285 728	7 728,00	277 637,70	
184 - VOIRIE MONTGAILLARD	282 482	280 688,04		
185 - VOIRIE POMPEY	73 030	72 310,60		50 000
186 - VOIRIE VIANNE	41 000	40 867,40		
188 - VOIRIE ANDIRAN	239 020	10 137,60	227 077,32	
189 - OPERATION PIG - OPAH	144 694	121 713,77	84 383,88	
190 - OPAH-RU	82 008	108,00		107 280
191 - LOCAL BARTHE	40 000	108,00		65 300
201 - VOIRIE LASSERRE				150 000
202 - MISE EN TOURISME MDT				120 000
203 - VIEUX MONTESQUIEU				40 000
204 - GAULE				420 000
205 - JACQUES PREVERT				487 000
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS	7 219 755	3 427 688,94	1 489 264,67	7 092 973

1.3.2.1.2 Les dépenses financières



Elles s'élèvent à 997K€ en 2024 contre 747K€ au budget 2023, pour un réalisé de 735K€.

Composition des dépenses financières :

❖ **Chapitre 16 (remboursement du capital de la dette)** : Celui-ci est en augmentation car il prend en compte le remboursement du capital du prêt mobilisé en 2023. Ainsi qu'une prévision afin de commencer l'amortissement de l'emprunt inscrit au budget 2024.

❖ **Chapitre 26 (participations et créances)** : Un crédit de 75K€ est inscrit en 2024 et correspond à un apport en comptes courants d'associés auprès de la SEM Albret.

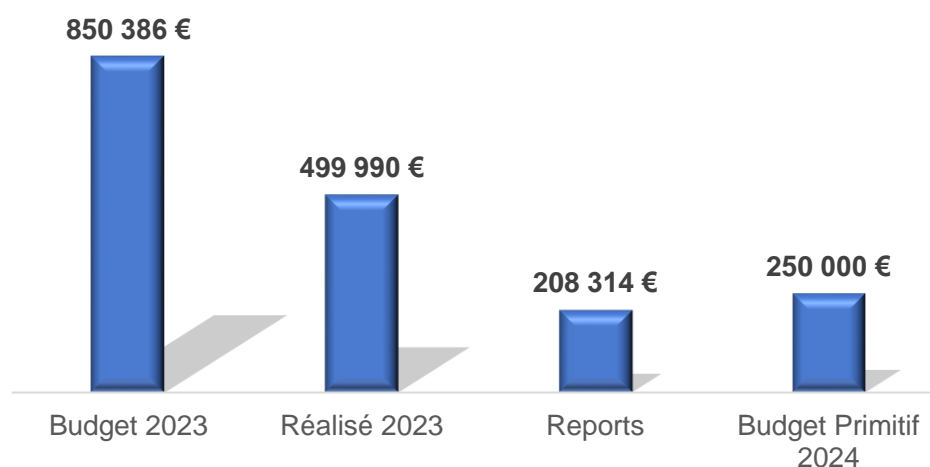
❖ **Chapitre 27 (autres immobilisations financières)** : Il concerne les aides en prêt aux acteurs économiques dans le cadre des dispositifs MUSAE et REBOND (le crédit budgétaire 2023 de 30K€ est reconduit en 2024). Ainsi qu'une prévision de 130K€ afin d'abonder le BA702 des Zones d'Activités pour l'acquisition d'un terrain bâti situé dans la ZAE Lagraouette à Moncrabeau.

1.3.2.1.3 Les dépenses pour compte de tiers

Le chapitre 45 enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers. En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret Communauté.

Ces travaux n'ont, par conséquent, aucun impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



1.3.2.2 Les dépenses d'ordre

❖ Le **chapitre 040** globalisé correspond aux opérations d'ordre effectuées entre les deux sections. L'intégralité des opérations d'ordre de ce chapitre sont inscrites à l'identique en recettes de fonctionnement (chapitre 042). Il comporte les écritures d'ordre liées :

- aux travaux en régie ;
- aux cessions d'actifs (matériels divers) ;
- à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées (chapitre 204) ;
- à la reprise des subventions reçues finançant des biens amortissables.

❖ Le **chapitre 041** globalisé (opérations patrimoniales) voit son pendant en recettes d'investissement. Il s'agit de crédits prévoyant les reprises des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés publics. Ainsi que les écritures d'intégration des comptes 2031 et 2033 aux chapitres 21 ou 23.

2 LES BUDGETS ANNEXES

2.1 Les zones d'activité : budget 702

Le budget annexe gère 15 zones d'activités qui se composent comme suit :

- **14 zones d'activités économiques à vocation artisanale et commerciale**
 - ZA de Comblat à BARBASTE
 - ZA de Pécarrère à BUZET-SUR-BAÏSE
 - ZA du Caudan à CALIGNAC
 - ZA de Lacablanque à LAMONTJOIE
 - ZA de Cugnérayres à LAVARDAC
 - ZA de Lhérisson à LAVARDAC
 - ZA de Lange à MEZIN
 - ZA de Lagraouette à MONCRABEAU
 - ZA de Larqué à MONTESQUIEU
 - ZA de Labarre I à NERAC
 - ZA de Labarre II à NERAC
 - ZA de Larrousset à NERAC
 - ZA de Séguinot à NERAC
 - ZA de Lesparre-Lapuzoque à SOS
- **1 zone d'activités économiques à vocation médicale et paramédicale**
 - ZA du Pin à NERAC

❖ Résultats de l'exécution 2023 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	642 434,48	652 446,46	10 011,98
	Section d'investissement	546 276,84	147 770,00	-398 506,84
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>	454 889,32	<i>(si excédent)</i>	-454 889,32
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>	345 577,07	<i>(si excédent)</i>	-345 577,07
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	1 097 323,80	652 446,46	-444 877,34
	Section d'investissement	891 853,91	147 770,00	-744 083,91
	TOTAL	1 989 177,71	800 216,46	-1 188 961,25
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	1 097 323,80	652 446,46	-444 877,34
	Section d'investissement	891 853,91	147 770,00	-744 083,91
	TOTAL CUMULE	1 989 177,71	800 216,46	-1 188 961,25

❖ **Synthèse de la dette au 31 décembre 2023 :**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
249 299.82 €	3,95 %	4 ans et 3 mois	2 ans et 3 mois	4

❖ **Réalisations 2023 :**

- Travaux de création de la ZA Lacablanque à Lamontjoie.
- Ventes de parcelles ZA du Caudan, ZA de Labarre II, ZA de Lesparre et ZA de Pécarrère.

❖ **Principaux projets en 2024 :**

- Fin d'aménagement et de viabilisation de la ZA de Lacablanque à Lamontjoie (12 lots).
- Acquisition terrain pour création ZA de Labarre III à Nérac.
- Acquisition terrain bâti Lagraouette à Moncrabeau
- Poursuite de la commercialisation des lots.

❖ **Synthèse des prévisions au BP 2024 :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 053 345,00 €	3 053 345,00 €
INVESTISSEMENT	1 542 098,00 €	1 909 787,00 €
TOTAL	4 595 443,00 €	4 963 132,00 €

La surface à vendre, en 2024, sur l'ensemble des zones, représente 17 terrains :

ZA	SUPERFICIE VENDABLE en m ²	PRIX HT
CAUDAN	18 000	198 000,00 €
CUGNERAYRES	7 029	77 319,00 €
LARQUE	10 285	105 957,60 €
LABARRE II	3 138	91 535,46 €
LACABLANQUE	28 459	455 344,00 €
Total	66 911	928 156,06 €

2.2 Le budget photovoltaïque : budget 705

La collectivité dispose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments intercommunaux, situés sur les communes de Francescas (site Labourdette) et de Barbaste (ALSH Monplaisir).

Les principales dépenses sont le paiement des frais de maintenance des panneaux solaires, les frais d'utilisation du réseau public et les remboursements des échéances d'emprunt.

La gestion de la production d'électricité est gérée au sein du budget annexe.

En 2023, il a été enregistré pour 32 K€ de vente d'électricité qui ne concernaient que le site Labourdette. Compte tenu des délais de raccordement et de mise en place du contrat de rachat avec EDF obligation d'achat, l'encaissement des recettes issues de la vente d'électricité concernant l'ALSH Monplaisir ne commencera que fin 2024.

❖ **Résultats de l'exécution 2023 :**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section d'exploitation	23 594,71	31 950,55	8 355,84
	Section d'investissement	51 106,11	27 600,32	-23 505,79
Résultats reportés N-1	Report en section d'exploitation (002) <i>(si déficit)</i>		78 261,67 <i>(si excédent)</i>	78 261,67
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>		26 922,87 <i>(si excédent)</i>	26 922,87
Résultat de clôture	Section d'exploitation	23 594,71	110 212,22	86 617,51
	Section d'investissement	51 106,11	54 523,19	3 417,08
	TOTAL	74 700,82	164 735,41	90 034,59
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	2 874,36	0,00	-2 874,36
Résultats cumulés	Section d'exploitation	23 594,71	110 212,22	86 617,51
	Section d'investissement	53 980,47	54 523,19	542,72
	TOTAL CUMULE	77 575,18	164 735,41	87 160,23

❖ **Synthèse de la dette au 31 décembre 2023 :**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
126 941.04 €	5,68 %	9 ans	5 ans et 4 mois	1

❖ **Principaux projets en 2024 :**

- Installation d'ombrières photovoltaïques (250K€).

❖ **Synthèse des prévisions au BP 2024 :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	262 652,00	262 652,00
<i>hors restes à réaliser</i>	<i>259 777,64</i>	<i>0,00</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>2 874,36</i>	<i>0,00</i>
EXPLOITATION	269 024,00	269 024,00
TOTAL	531 676,00	531 676,00

2.3 L'atelier relais SABATHE : budget 711

L'atelier est situé sur la commune de Mézin. Le contrat « location-vente » est conclu pour une durée de 20 ans et prend fin le 31 décembre 2025.

Les principales dépenses sont le paiement des taxes foncières et des remboursements des échéances

d'emprunt.

Le loyer et le reversement des taxes foncières sont enregistrés en recettes.

❖ **Résultats de l'exécution 2023 :**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES (+ ou -)
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 359,44	6 432,16	5 072,72
	Section d'investissement	5 072,52	22 915,00	17 842,48
Résultats reportés N-1	Report en section de fonctionnement (002) <i>(si déficit)</i>		1 368,27 <i>(si excédent)</i>	1 368,27
	Report en section d'investissement (001) <i>(si déficit)</i>	22 914,94		-22 914,94
Résultat de clôture	Section de fonctionnement	1 359,44	7 800,43	6 440,99
	Section d'investissement	27 987,46	22 915,00	-5 072,46
	TOTAL	29 346,90	30 715,43	1 368,53
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	1 359,44	7 800,43	6 440,99
	Section d'investissement	27 987,46	22 915,00	-5 072,46
	TOTAL CUMULE	29 346,90	30 715,43	1 368,53

❖ **Synthèse de la dette au 31 décembre 2023 :**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 070.64 €	3,49 %	2 ans	1 an et 1 mois	1

❖ **Synthèse des prévisions au BP 2024 :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 777,00 €	7 777,00 €
INVESTISSEMENT	10 333,00 €	11 598,00 €
TOTAL	18 110,00 €	19 375,00 €